

<b>4 - AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES</b>		<b>Base tarifaire 2023</b>	
<b>4-1 ACTIVITES A VOCATION ECONOMIQUE (autre que croisière)</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Part Fixe</b>			
Bâti	Le m <sup>2</sup>	6,36 €	7,63 €
Non bâti	Le m <sup>2</sup>	3,18 €	3,82 €
Canalisation	Forfait	55,65 €	66,78 €
Réserve, Claire et Dégorgeoir	Le m <sup>2</sup>	0,22 €	0,26 €
Emplacement de navire professionnel du nautisme	Surface du navire m <sup>2</sup> x base tarifaire	5,30 €	6,36 €
<b>Part Variable</b>		1,5 % minimum du chiffre d'affaire HT	
		Min. perception 150€ HT	
Régularisation du montant de la part variable en année N selon les éléments du bilan de l'année N-1 publié l'année N			
<b>4-2 ACTIVITES DE CROISIERE</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Part Fixe</b>			
Navire de trafic commercial	longueur du bateau + 2 ml nécessaires à la navigation	34,50 €	41,40 €
Emplacement pour l'installation de billetteries, cabanons ou autres locaux démontables, utilisé par les patrons des bateaux à passages ou pour une autre activité liée à la mer (par m <sup>2</sup> et par mois d'occupation)		7,62 €	9,14 €
<b>Part Variable</b>		3 % du CA HT	
<b>4-3 CHANTIERS NAUTIQUES NE DISPOSANT PAS DE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Utilisation des infrastructures du port à titre commercial pour des entreprises du secteur nautique	Forfait	212,00 €	254,40 €
<b>4-4 INSTALLATION D'AVITAILLEMENT</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Part Fixe</b>			
Non bâti	Le m <sup>2</sup>	6,36 €	7,63 €
Bâti	Le m <sup>2</sup>	3,18 €	3,82 €
Front d'accostage	Forfait	1 060,00 €	1 272,00 €
<b>Part Variable</b>		0,005 € HT par litre de carburant	
<b>4-5 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Emplacement de navire à titre privatif Aot	base tarifaire x surface du navire x coefficient portuaire	13,25 €	15,90 €
Emplacement de navire public en amarrage	base tarifaire x surface du navire x coefficient portuaire	18,55 €	22,26 €
Cabane	Le m <sup>2</sup>	3,18 €	3,82 €
Terre-plein	Le m <sup>2</sup>	1,59 €	1,91 €
<b>4-6 INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Poste de transformation / distribution d'énergie électrique	Forfait selon réglementation en vigueur	150,00 €	180,00 €